

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.081 Election de nouveaux Adjointes à la Maire – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal – Prise d'acte

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;
- **VU** la délibération n°2022.080 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de la démission de Madame Françoise PRIGENT, Adjointe à la Maire en charge du personnel et de l'Administration générale et de Monsieur François CADIOU, Adjoint à la Maire en charge de la jeunesse et des sports ;
- **VU** la délibération n°2020.023 en date du 26 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'Adjointes à la Maire ;
- **Vu** la délibération n°2020.027 en date du 26 mai 2020 fixant le taux des indemnités de fonctions à 23,00% pour les adjoints et à 10,00% pour les conseillers municipaux délégués ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que lorsqu'un poste d'Adjoint(e) à la Maire est vacant, le Conseil Municipal peut décider de procéder au remplacement de l'Adjoint(e) d'une part ou de ne pas pourvoir ce poste devenu vacant d'autre part ;
- **CONSIDERANT** que lorsqu'il est proposé de pourvoir au remplacement, il convient de procéder à une élection ;
- **CONSIDERANT** qu'en cas d'élection de plusieurs Adjointes, il convient de procéder à un scrutin de liste, laquelle doit être composée selon les articles L.2122-7 et L.2122-7-2 précités ;
- **CONSIDERANT** l'obligation de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Procède à l'élection des Adjoint(e)s à la Maire ;
- Prend acte, en conséquence, de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal ;
- Met à jour le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux Adjoint(e)s et conseillers municipaux délégués, conformément aux taux fixés par la délibération n°2020.027 en date du 26 mai 2020.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire

The seal is circular with the text "MAIRIE de ST-JACQUES de LA LANDE" around the top and "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The date "(1.-&V.)" is at the bottom.

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/9/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/9/22

Par le service affaires générales